



COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ SÉNIORS «CRÉDIT MUTUEL» 2019/2020

16 Boulevard Winston
Churchill
21000 Dijon
03.80.71.52.03

Dijon, le 14 novembre 2019

Madame, Monsieur le Président,

La ligue BOURGOGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE a souhaité faire perdurer cette COUPE DE BOURGOGNE commune à nos deux identités. Cette épreuve est réservée aux clubs régionaux Féminins et Masculins à l'exception des clubs de la catégorie Pré-national Masculine.

Participation Masculine:

- ✓ U20 (pour les U18 obligation de surclassement)
- ✓ RM2 – RM3
- ✓ Toutes catégories départementales

Participation Féminine :

- ✓ Toutes catégories départementales et régionales

Engagement pour les équipes régionales: obligatoire avec possibilité de non participation en retournant le coupon ci-joint **avant le 10 décembre 2019.**

Engagement pour les équipes départementales: merci de renvoyer votre engagement avant **le 10 décembre 2019.**

L'engagement est gratuit, cependant une équipe qui déclare forfait, sera amendée d'une pénalité financière au tarif en vigueur. (*cf règlement 2019-2020*)

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques

1. La Coupe de Bourgogne Franche Comté se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2019/2020

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.

- handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div. et plus +20.
- Feuille de marque et envoi des résultats (voir art. 31 et 32, page 19 et 20 des règlements sportifs LBFC)
- **la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.**
- OTM : chaque équipe devra présenter un OTM officiel ou toute autre personne licenciée. En cas de défection, le club recevant devra assumer.

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le site de la première équipe tirée au sort.
3. Les finales se dérouleront sur un ou deux sites déterminés par la Commission Régionale Sportive.

Finales féminines 13h15 et masculins 15h30 si deux finales sur un même site.

Finales féminines masculins 15h30 si deux finales sur un site différent.

ART. 16.7 - Dates des rencontres MASCULIN et FEMININ : suivant le nombre d'équipes engagées : 04/01 25/01 22/02 11/04 2020 20H

Finale : Date et lieu à définir

Les clubs candidats à l'organisation des finales devront faire acte de candidature au plus tard le 16/03/2020.

Dérogation : Les rencontres ne pourront se jouer au delà des dates retenues au calendrier ci-dessus. Une dérogation pour avancer une rencontre devra être demandée 15 jours minimum au préalable.

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

1. Les frais d'arbitrage et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.

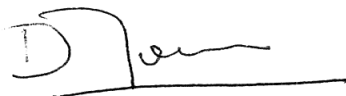
2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.

3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur de l'épreuve.

Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Salutations sportives.



Daniel MORIAUX,
Responsable Coupe

Copies : CD21, 25, 39, 58, 71, 89,70/90, BD, MM, CRS, CRO, LBFC

ENGAGEMENT COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ SF et SM « CRÉDIT MUTUEL »

2019/2020

A retourner à la Ligue avant le 10 décembre 2019

Nom du Club : N° : BFC.....

Niveau à préciser :	MASCULIN :	RM2	RM3	U20M
		AUTRE :		
	FEMININ :	PNF	RF2	AUTRE :

Participera à la Coupe de Bourgogne Franche Comté

Ne participera pas à la Coupe de Bourgogne Franche Comté

Motif :

Souhaite faire acte de candidature à l'organisation des finales.

(Candidature à envoyer avant le 16/03/2020)